

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transports sanitaires
Question écrite n° 43123

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les préoccupations des artisans du taxi effectuant le transport de malades assis en zone rurale. L'activité des artisans du taxi a un caractère primordial pour la population en général et tout particulièrement en zone rurale. De plus, l'exonération de TIPP, dont bénéficiaient les artisans taxis, grâce aux dérogations accordées à la France par la directive n° 2003/96 CE du Conseil du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité, a pris fin et a donc augmenté leurs charges financières. En outre, la spécificité du transport des personnes à mobilité réduite en zone rurale nécessiterait de développer une tarification adaptée. C'est pourquoi elle lui demande ce qu'elle envisage pour accompagner les artisans taxis qui répondent à un besoin essentiel de service et de proximité de populations souvent isolées territorialement.

Données clés

Auteur: Mme Marie-Lou Marcel

Circonscription: Aveyron (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 43123

Rubrique: Transports

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire: Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 février 2009, page 1741 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)